

PROGRAMME DE FORMATION :

HABILITATION ÉLECTRIQUE du personnel électricien exécutant des travaux électriques **BE vérification - initial**

Objectifs pédagogiques :

Permettre aux personnels électriciens de mettre en application les prescriptions de sécurité définies dans la Norme NFC 18-510 lors de l'exécution d'opérations sur les ouvrages électriques.

S'assurer de leur aptitude à adapter ces prescriptions dans les domaines et les situations propres à leurs établissements.

Contenu :

BASSE TENSION

- Les évolutions de la réglementation en électricité
- Les grandeurs fondamentales en électricité
- Classement des installations et habilitations du personnel
- Le principe de l'habilitation et les différents Titre d'habilitation
- Niveau d'habilitation
- Domaine de tension
- Les limites et zones d'environnement
- Les travaux autorisés en fonction du niveau d'habilitation
- Rôle du chargé d'intervention
- Rôle du chargé de travaux
- Évaluation des risques ; effets physiopathologiques du courant électrique
- Risques d'accidents : contact direct, indirect, court-circuit
- Règles de sécurité découlant des dangers du courant électrique
- Les équipements de protections individuels, collectifs et de signalisation
- La mise en sécurité d'un circuit (les étapes, matériels et documents associés)
- Consignation
- Mise hors tension
- Mise hors portée
- Opérations de VAT
- Les différentes interventions du domaine BT (entretien et dépannage)
- Les fonctions de l'appareillage, l'usage des plans et des schémas, l'intérêt des verrouillages et inter-verrouillages
- Appareils électriques amovibles et portatifs à main
- Conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique. Notions de premiers secours, incendie sur un ouvrage électrique, enceintes confinées

HAUTE TENSION

- Consigner en HT : Analyser les risques ; Rédaction de la fiche de manœuvre ; Réaliser la consignation

- **Comment condamner** : Identifier. Vérifier l'absence de tension
- **Poser les mises à la terre et en court circuit** : • Rédaction de l'attestation de consignation. • Rédaction de l'autorisation de travail.
- **Travailler Hors Tension en HT** : • Analyser les risques inhérents à l'opération. • Délimiter la zone de travail.
- **Travailler au voisinage HT** : Rédiger un I.P.S. Baliser et délimiter la zone de travail.

Public visé :

Personnel électricien chargé d'assurer des consignations, des travaux, des dépannages, interventions ou essais sur des installations électriques du domaine BT et HTA.

Prérequis :

Avoir des connaissances en électricité ou une bonne expérience professionnelle. Connaître notamment, les grandeurs électriques, les dispositifs de protection contre les contacts directs et indirects, savoir identifier les équipements électriques dans leur environnement, savoir lire un schéma électrique et reconnaître le matériel à partir des symboles.

- **Encadrement** : Intervenant spécialiste

Outils pédagogiques et techniques :

- Supports pédagogiques papier.
- Cours sur vidéo projecteur.
- Méthode participative basée sur l'expérience des formateurs.

Évaluation des connaissances :

- Savoirs et **savoir-faire** à partir d'un questionnaire d'évaluation des connaissances et de mise en situation pratique

MODALITES D'INSCRIPTION / CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Clauses générales :

Toute inscription à une ou plusieurs formations implique de la part du client et stagiaire l'acceptation des présentes conditions et le respect par le stagiaire du règlement intérieur d'ODI FORMATION (disponible sur demande).

Les modalités d'inscription :

Pour les formations d'un montant supérieur à 1.500,00 Euros, les réservations pour une formation ne sont définitives qu'après réception du devis signé et d'un acompte de 20% à régler à l'inscription, le solde étant à régler au début de la formation. Pour les formations dont le montant n'excède pas 1.500,00 Euros, le règlement total est effectué à l'inscription.

Toute inscription prend effet à réception du devis signé validant votre accord sur l'objectif, le contenu, la date et le coût de la formation. Cette inscription doit être impérativement accompagnée du règlement à adresser à :

ODI FORMATION 61 Route Jean Briaud - Bât. Diamant 4 - 33700 MERIGNAC.

En contrepartie du versement reçu, ODI FORMATION s'engage à réaliser la ou les action(s) prévue(s) dans le cadre de la présente convention et à fournir les documents et pièces de nature à justifier la réalité et la validité des dépenses de formation (attestation de formation, attestation de présence, etc..).

ODI FORMATION pourra, en accord avec le client, confier la conduite de tout ou partie de l'action de formation à un autre organisme de formation.

Convocation, report et annulation :

Dans le cas d'une formation inter-entreprise, une convocation indiquant les renseignements concernant la session en question est adressée à l'attention du stagiaire (date, lieu, heure). Dans le cas d'un stage intra-entreprise, une confirmation de réalisation de la session est adressée au commanditaire de la session.

ODI FORMATION se réserve le droit de reporter ou annuler un stage si l'effectif est insuffisant pour permettre sa conduite pédagogique. Dans ce cas, elle informe l'entreprise dans un délai minimum de 10 jours avant le début de la formation, rembourse les frais d'inscription versés et propose une inscription prioritaire sur les sessions suivantes.

Les demandes de report ou d'annulation du fait du stagiaire ou de l'entreprise commanditaire doivent se limiter aux cas de force majeure et ne pourront être acceptées que si elles surviennent au minimum deux semaines avant le début du stage. Passé ce délai, ODI FORMATION facturera le montant intégral de la formation. Toute session commencée est due en totalité.

Tarifs et conditions de paiement :

Les prix des formations sont ceux figurant sur le tarif en vigueur à la date de réalisation, Les prix sont exprimés en Euros. Ils sont valables en France métropolitaine. **Ce tarif n'inclut pas les déjeuners.** En cas de perte par le stagiaire de sa documentation ou d'attestation, une nouvelle documentation ou attestation lui sera facturée 60 Euros par unité (frais d'envoi inclus).

Les règlements sont exigibles à la commande ou dans le cas de financement par un tiers à réception de la facture; tout règlement ou acompte non perçu à la date limite indiquée sur le bulletin d'inscription annulera l'inscription.

Pour les organismes prenant en charge le paiement de la formation, les paiements seront exigibles à réception de la facture (et devront rappeler le numéro de la facture correspondante). En cas de refus de prise en charge ou d'une prise en charge partielle, ODI FORMATION facturera le montant de la formation dû de la commande ou son solde au signataire de la convention de formation. Les règlements seront effectués par chèque à l'ordre de ODI FORMATION.

Assurance :

Pendant toute la durée du stage, le stagiaire reste responsable vis-à-vis des tiers et d'ODI FORMATION. Il doit être couvert par son entreprise ou à titre individuel par une assurance garantissant une couverture suffisante en responsabilité civile et contre les risques divers.

Loi applicable :

Les Conditions Générales et tous les rapports entre ODI FORMATION et ses clients relèvent de la loi française. Attribution de juridiction : Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le Tribunal du siège social d'ODI FORMATION est seul compétent pour régler le litige.

ODI FORMATION - Bât. Diamant 4 - 61, Route Jean Briaud - 33700 MERIGNAC

Tel : 05 56 18 55 19 - contact@odi-formation.fr

*Déclaration d'activité enregistrée sous le n°72 33 08326 33 auprès du préfet de la région Aquitaine
SARL au Capital de 7000 € - SIRET 53104406300026- Code NAF 8559A.*

ODI FORMATION - Bât. Diamant 4 - 61, Route Jean Briaud - 33700 MERIGNAC

Tel : 05 56 18 55 19 - contact@odi-formation.fr

*Déclaration d'activité enregistrée sous le n°72 33 08326 33 auprès du préfet de la région Aquitaine
SARL au Capital de 7000 € - SIRET 53104406300026- Code NAF 8559A.*